



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Bibliothèque nationale de France

Question écrite n° 72472

Texte de la question

Suite à l'annonce de la possibilité de crues importantes de la Seine dans les mois à venir, la situation de la Bibliothèque François-Mitterrand mérite attention. En effet, située au bord du fleuve et ayant une partie de ses collections conservées dans ses sous-sols, elle pourrait être victime d'une inondation qui aurait des conséquences catastrophiques pour les ouvrages ainsi entreposés. M. Bruno Bourg-Broc demande à Mme la ministre de la culture et de la communication de lui indiquer quelles sont les dispositions qui ont été prises pour prévenir un tel risque, inacceptable pour le patrimoine national.

Texte de la réponse

La prévention des risques d'inondation a été prise en compte dès 1990 par la maîtrise d'ouvrage en charge de la construction de la Bibliothèque nationale de France avec pour référence la crue centennale de 1910 (niveau 34,60 mètres Nivellement général de la France). Une paroi moulée en béton assure l'étanchéité périmétrique du bâtiment pour tous les niveaux inférieurs où se trouvent des salles de lecture et des magasins (niveau 35 mètres NGF). Deux portes étanches permettent de clôturer les deux accès au parking qui sont les seules ouvertures situées en deçà de ce seuil. D'autre part, afin de prévenir toute infiltration par la nappe phréatique, le niveau de celle-ci est surveillé en permanence par la gestion technique du bâtiment tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la paroi moulée. Vingt et un puits pourvus de pompes reliées à des systèmes d'alarme ont été creusés dans l'emprise du terrain. Leur déclenchement est automatique en cas de remontée des eaux de la nappe au-dessus du seuil de 16 mètres NGF.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 72472

Rubrique : Archives et bibliothèques

Ministère interrogé : culture et communication

Ministère attributaire : culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 février 2002, page 514

Réponse publiée le : 18 mars 2002, page 1528